

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 NOVEMBRE 2020 14H00

Etaient présents : M. TAMBOURIN Pierre, Mme GENIO Ghislaine, M. BLANC Michel, Mme BLANC-CATENACCI Marie-Hélène, MM. BACCI Jean, HERRIOU Jean-Pierre, Mmes RASPAIL Elisabeth, NAVILLOD Frédérique, M. GENIO Giovanni.
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : M. MEHEUT André (Pouvoir à Mme GENIO Ghislaine)

Secrétaire de séance : NAVILLOD Frédérique

Date de la convocation : Mardi 3 Novembre 2020

Quorum atteint.

Début de la séance : 14H05

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

1) Délégations du Conseil Municipal au Maire

Mr Gilbert RIBOULET procède à la lecture des délégations proposées. Ces délégations ont pour but de ne pas convoquer systématiquement le conseil pour les articles prévus dans cette délibération. Dans les cas où le conseil municipal se serait déjà prononcé, tels qu'un emprunt ou une subvention prévue au budget, Monsieur le maire pourrait donc poursuivre les démarches administratives inhérentes au projet ou au dossier.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

2) Versement des indemnités de fonctions au Maire

Monsieur le Maire propose aux conseillers présents de laisser les indemnités du Maire au même taux qu'au mandat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet à la date d'élection du maire le 30 octobre 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de **17 %**

3) Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Monsieur le Maire propose aux conseillers présents de laisser les indemnités des 3 adjoints au Maire au même taux qu'au mandat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet à la date d'élection du maire et des adjoints le 30 octobre 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire au taux de 6.6 %

4) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. BLANC Michel, HERRIOU Jean-Pierre, BACCI Jean

- délégués suppléants :

Mme RASPAIL Elisabeth, M. GENIO Giovanni, Mme NAVILLOD Frédérique

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

5) Commission de Délégation des Services Publics : Election des membres

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

MM. BLANC Michel, TAMBOURIN Pierre, BACCI Jean

- délégués suppléants :

Mme BLANC-CATENACCI Marie-Hélène, M. Meheut André, Mme NAVILLOD Frédérique

6) Désignation des délégués auprès des différents syndicats, représentants et correspondants :

Syndicat Mixte des Eaux du Verdon :

- Titulaires : RIBOULET Gilbert, TAMBOURIN Pierre
- Suppléants : HERRIOU Jean-Pierre et BLANC Michel

PNR du Verdon :

- Titulaire : HERRIOU Jean-Pierre
- Suppléants : TAMBOURIN Pierre et RASPAIL Elisabeth

S.Y.M.I.E.L.E.C VAR :

- Titulaire : GENIO Giovanni
- Suppléant : BLANC Michel

Communes forestières :

- Titulaire : BACCI Jean
- Suppléant : BLANC Michel

Représentant de la S.P.L ID83 : RIBOULET Gilbert

Correspondant défense : MEHEUT André

Correspondantes auprès du conseil d'école Primaire et maternelle de Régusse :

Mmes GENIO Ghislaine et BLANC-CATENACCI Marie-Hélène

7) Désignation des membres des Commissions municipales :

Les commissions municipales comportent au maximum 6 membres.

1 - Commission culture

Mmes BLANC Marie-Hélène, GENIO Ghislaine, NAVILLOD Frédérique, RASPAIL Elisabeth

2 - Commission urbanisme

- MM. BLANC Michel, GENIO Giovanni, MEHEUT André, BACCI Jean, TAMBOURIN Pierre

3 - Commission agriculture

- M. HERRIOU Jean-Pierre, Mme NAVILLOD Frédérique, M. BACCI Jean, TAMBOURIN Pierre

4 - Commission travaux

- M. BLANC Michel, GENIO Giovanni, Mme RASPAIL Elisabeth, MM. BACCI Jean, TAMBOURIN Pierre

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

8) Attribution et signature du marché public de travaux concernant la construction d'une station d'épuration de types filtres plantés de roseaux.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de valider la décision de la commission d'appel d'offres,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution et le règlement du marché de travaux de la station d'épuration ainsi que toute décision concernant les avenants,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget

9) Rétrocession d'une parcelle privée communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la cession de la parcelle C n°304 lieux-dits « Les Routes » à Monsieur DELIGNY au prix de **500€**
- Dit que les recettes seront inscrites au compte 2112.
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier et à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10) Opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, à une communauté de communes

Considérant l'intérêt de la commune de Moissac-Bellevue de garder sa compétence en matière d'urbanisme, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

11) Parc photovoltaïque : Avenant à la Convention de servitudes pour la mise en place de mesures compensatoires sur une partie des terrains situés à MOISSAC-BELLEVUE appartenant au domaine de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- EMETTRE un avis favorable de principe sur le projet de modification du fonds servant de la Convention de servitudes pour la mise en place des mesures compensatoires sur les parcelles cadastrées section A numéros 11, 14, 15, 18, 20, 41, 53, 54 et 171 et section B numéro 218 et 247 appartenant au domaine privé de la commune de MOISSAC-BELLEVUE ;
- DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la Convention de servitudes pour la mise en place de mesures compensatoires, tel que ci-annexé, avec la société URBA 189, portant sur les parcelles cadastrées section A numéros 11, 14, 15, 18, 20, 41, 53, 54 et 171 et section B numéro 218 et 247, ainsi que tout document afférent à la mise en place de ladite servitude.

12) Tempête ALEX : appel aux dons pour les communes sinistrées

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité, d'attribuer une aide de 300 € qui sera versée à l'Association des Maires des Alpes Maritimes, Solidarité Sinistres Tempête Alex.

13) Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux communes

Où l'exposé de Monsieur BACCI, conseiller municipal et de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'accepter la subvention de 50 000€ du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes 2020
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

14) Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du programme « 1 million d'arbre »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BACCI, conseiller municipal qui expose :

Pour aider la forêt à se renouveler et assurer ses fonctions, les communes peuvent investir dans des travaux de régénération ou de renouvellement.

En tant que propriétaire de forêt communale, la commune de Moissac-Bellevue souhaite programmer et réaliser ces travaux en partenariat avec l'ONF avec la plantation de 500 plants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière maximum de la Région sur le programme « 1 million d'arbres »

15) Création d'emploi d'un agent recenseur et fixation de sa rémunération

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DECIDE

la création d'emploi de contractuel en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

- D'un emploi d'agent recenseur, contractuel, à temps non complet, pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2021

de fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit :

- 1.30 € par feuille de logement remplie
- 2.00 € par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 150 € pour les frais de transport.

L'agent recenseur recevra 70 € pour chaque séance de formation.

16) Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe pour donner suite à un avancement de grade et suppression de poste

En raison de l'avancement de grade d'un adjoint technique territorial à temps non complet, réunissant les conditions d'ancienneté pour accéder au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, après avis favorable de la CAP du 07 septembre 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet car la commune ne souhaite pas anticiper de nouveaux recrutements.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE / DICRIM : MISE A JOUR DES INTERVENANTS :

Pour donner suite à l'élection municipale, il convient de procéder à la mise à jour des intervenants. Le DICRIM et le PCS sont consultables en mairie. Le DICRIM est à disposition sur le site internet de la commune.

REFLEXION SUR LA TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES :

En commission une réflexion a été menée sur la tarification des salles qui sera mise à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

Les modalités de location des salles doivent être revues en commission avant délibération

SYMIELECVAR : INFORMATION SUR LA RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL :

Monsieur TAMBOURIN expose aux conseillers présents l'étude qu'il a faite pour le relamping de l'éclairage public par LED. Une solution est possible auprès du SYMIELECVAR.

L'Eclairage solaire est également étudié. Toutefois cette solution ne semble pas adaptée à nos besoins : Notre parc est déjà sur un réseau filaire.

Mme NAVILLOD demande l'étude de détecteurs de présence qui semble suffisant pour notre commune.

Monsieur BACCI propose également de voir auprès de la SET à Tavernes pour une contreproposition.

QUESTIONS DIVERSES

Pour donner suite à la procédure de bien vacant et sans maître pour la parcelle C n°304 qui a porté délibération pour ce conseil, le cabinet FCA en charge de cette affaire nous propose de faire une étude complète des biens sans maîtres sur la commune pour la somme de 650€ HT.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du Communiqué d'Hubert Falco, président de l'association des maires du var concernant le soutien aux commerces de proximité. Le conseil municipal soutient cet engagement mais la commune n'est pas en mesure de prendre une décision légale pour la réouverture des petits commerces.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCLGV mets en place des commissions optionnelles et que les élus ont la possibilité d'y participer. Les membres intéressés se font connaître dans la répartition des commissions.

Vente immeuble Le Rosier : Le locataire actuel a informé par courrier le conseil municipal de son souhait de se porter acquéreur du bien dont elle est la locataire, au prix proposé par la commune.

La vente et les modalités seront actés par délibération au prochain conseil municipal

Point sur les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement :

Monsieur BLANC Michel, adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de rénovation du réseaux eau et assainissement. Au vu de la situation sanitaire, l'entreprise a pris environ 15 jours de retard. Des problèmes de sécurité sont relevés. La rue du château est presque terminée.

Des contrôles par caméra sur les réseaux seront nécessaires avant de refaire les enrobés.

Il a été demandé aux entreprises de terminer les travaux avant la fin du mois.

Bistrot de pays : Une commission se réunira pour étudier les candidats à la reprise du bistrot de pays. A ce jour une seule candidature (4 en fin d'appel à candidature).

Jardin d'enfant : les travaux se termineront pour la fin d'année.

Fin de la séance à 16H00